

Épargne
Assurance Vie
Options financières



Optez pour l'investissement progressif

Qu'est ce qu'un investissement progressif?

Le principe consiste à effectuer votre placement au travers d'un versement ponctuel initialement sur le fond garanti en euros, puis de programmer des arbitrages successifs de montants identiques à intervalles réguliers vers les unités de comptes choisies. La répartition finale correspondra à l'allocation initialement visée pour une meilleure performance long terme et un risque maîtrisé.

La performance des unités de comptes

Sur la durée l'investissement en unité de compte offre un potentiel de rentabilité accru en contrepartie d'une prise de risques mesurée.

Progressivité = performance + sécurité

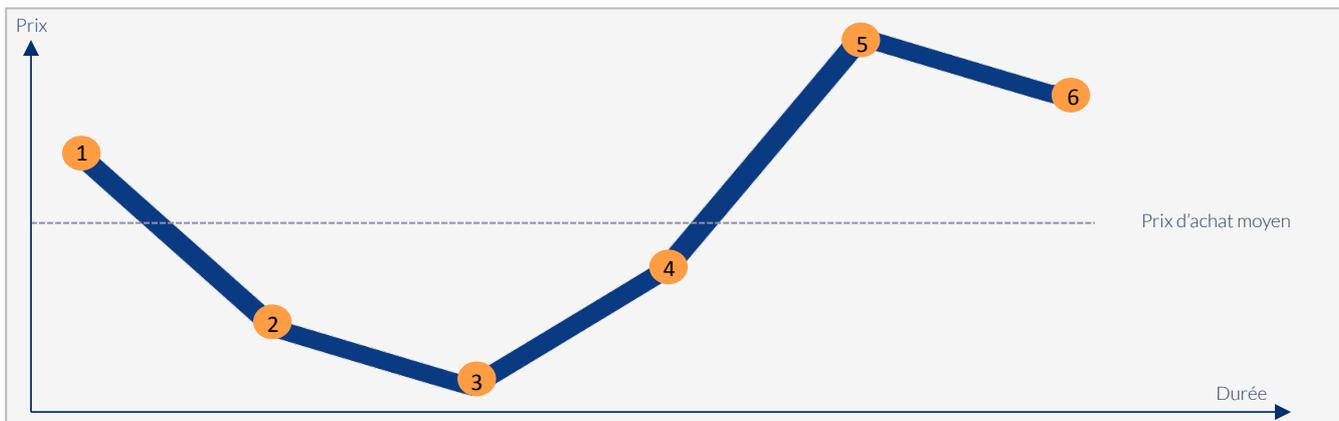
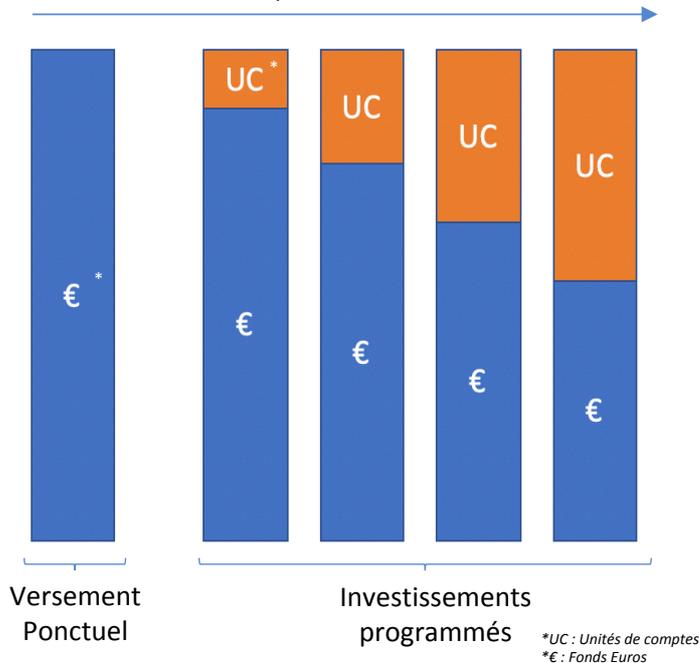
L'investissement progressif permet de lisser dans le temps la mise en place d'une allocation plus dynamique et de désensibiliser l'investissement à la volatilité court terme des unités de comptes. Vous pouvez ainsi aller chercher plus de performance pour un risque largement atténué.

Diversification au sein de l'assurance vie

Nos contrats offrent un très large choix d'unité de comptes:

- Diversité des actifs sous-jacents: actions, obligations, immobilier (SCPI, SCI, OPC)I, monétaire.
- Diversification géographique
- Diversification sectorielle et thématiques

Au choix, de 6 mois à 1 an



Document d'information non contractuel

ENTREPRISE ET FAMILLE PATRIMOINE
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE – CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Membre de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine

36, rue Jean Macé – 29200 Brest - Tel: 02 98 44 28 79 - contact@entreprise-famille-patrimoine.fr - www.entreprise-famille-patrimoine.fr

SIREN: 83118203 - RCS Brest - ORIAS: 17005719 (CIF - COA - IOBSP)